

par le Conseil d'Etat lui-même et qu'il avait obtenu ensuite l'aval de la Constituante. Le Conseil d'Etat ne souhaite pas légiférer là où il n'y a pas de besoins. Il fait confiance au pragmatisme des communes qui sont en première ligne et, pour l'instant, cette méthode nous paraît la meilleure. Nous conseillons les communes quand elles nous le demandent. Nous discutons avec la Poste quand la Poste a des questions – ça vient d'être le cas pour l'une ou l'autre commune du district du Lac – et nous entendons travailler avec pragmatisme.

Quant au reproche de M. le Député Suter que la réponse n'apporte pas de pistes sérieuses, il faut rappeler ici qu'on est dans l'acceptation d'un postulat et que c'est le rapport qui en dira davantage. On nous a suffisamment reproché de mélanger acceptation du postulat et rapport pour qu'aujourd'hui on s'en tienne simplement à l'acceptation du postulat.

Le Conseil d'Etat vous demande d'accepter ce postulat et c'est dans le rapport qu'on aura les pistes souhaitées.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 77 voix contre 15. Il y a 1 abstention.

– Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour lui donner la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 77.*

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 15.*

S'est abstenue:

Peiry C. (SC, UDC/SVP). *Total: 1.*

Motion M1098.10 Fritz Glauser/Michel Losey

(initiative cantonale: maintien durable du Haras national d'Avenches)¹

Prise en considération

Losey Michel (UDC/SVP, BR). La légèreté avec laquelle le Conseil d'Etat répond à notre motion me laisse perplexe et quasi sans voix. Comment une autorité cantonale peut se permettre de se cacher derrière une seule réflexion qui est en plus contestable dans le sens où l'argumentation n'est pas durable dans le temps. En effet, le Conseil d'Etat répond que ce dossier a trouvé déjà son épilogue suite à différentes interventions parlementaires fédérales et que le Conseil fédéral, compte tenu des comptes 2010 meilleurs que prévus, a décidé de suspendre son programme de consolidation. Ce qui me surprend le plus dans cette réflexion, c'est la méconnaissance du fonctionnement des institutions fédérales. Comment peut-on se fier au seul fait que grâce à des comptes plus porteurs une année, plus aucune velléité de la part du Conseil fédéral ne sera avancée pour opérer des coupes financières sur le Haras national d'Avenches ces prochaines années. C'est une énorme tromperie ou c'est d'une naïveté crasse. D'autre part, je suis également étonné de voir le temps que le Conseil d'Etat fribourgeois a pris pour prendre position sur cet objet. C'est impressionnant, quasi une année. Il semblerait que l'analyse de l'urgence du dossier ne soit pas fait selon la même échelle entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif cantonal. Le Haras national d'Avenches se trouve à 15 kilomètres de la capitale fribourgeoise, en plein cœur de la Broye. Cette véritable institution est un centre de compétences reconnu au-delà de nos frontières nationales. Ce Haras national forme des apprentis chaque année dans des filières qui ont quasi disparu de notre économie. Ce maintien de connaissances et de compétences doit être conservé et le Haras national permet de le faire. Ceci à un prix équitable qui est convenable car c'est une enveloppe budgétaire fixe chaque année. De plus le maintien de la race des Franches-Montagnes, seule race chevaline d'origine suisse, serait très pénalisé par cette suppression. Elle remettrait en question les engagements pris par notre pays dans le cadre de la convention de Rio sur la biodiversité. D'autre part la conséquence serait fâcheuse avec la perte de plus de 60 employés qui seraient tout simplement mis au chômage. Ce serait un grand manquement dans la formation apportée actuellement par le Haras auprès de nos jeunes. La Broye est une région qui vit avec son Haras national. Nous sommes fiers d'avoir ce Haras dans notre région. C'est une carte de visite importante non seulement sur le plan économique mais également sur le plan touristique. Toute prise de position politique en faveur du maintien du Haras national d'Avenches n'est pas inutile et montre que nous sommes non seulement attachés à notre Haras, mais que nous voulons une continuation de cette activité à long terme dans notre région. C'est pour cette raison que je vous demande de

¹ Déposée et développée le 21 mai 2010, BGC p. 878; réponse du Conseil d'Etat le 1^{er} mars 2011, BGC pp. 720ss.

soutenir notre motion qui a toujours sa raison d'être et sa résonance politique vis-à-vis de l'extérieur de nos frontières encore aujourd'hui.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la motion de nos collègues Glauser et Losey. Nous ne répéterons pas tout le bien que nous pensons du Haras fédéral d'Avenches, le débat ayant déjà eu lieu dans cette enceinte lors de la résolution que notre Parlement a acceptée au printemps 2010. Nous sommes sensibles à l'importance du Haras fédéral d'Avenches et c'est pour cette raison que nous avons accueilli avec une grande satisfaction la décision du Conseil fédéral qui a donc décidé de suspendre son programme de consolidation. De plus, et c'est important, plusieurs interventions parlementaires au niveau fédéral demandent la suppression du côté potestatif de l'article 147 de la loi sur l'agriculture, ce qui correspond exactement à ce que demandent les motionnaires Glauser et Losey. Il apparaît donc clairement que la motion qui nous occupe aujourd'hui n'aura pas d'impact sur les procédures engagées au niveau fédéral. Par conséquent, nous pensons qu'il aurait été judicieux que les motionnaires retirent leur motion mais puisque tel n'est pas le cas et dans le seul but de montrer une nouvelle fois notre soutien au Haras fédéral, le groupe démocrate-chrétien soutiendra cette motion.

Corminbœuf Dominique (*PS/SP, BR*). Le groupe socialiste s'est penché avec intérêt sur la réponse tardive à la motion Glauser/Losey sur le maintien durable du Haras national d'Avenches. Ce Haras national c'est la protection et la sauvegarde d'un cheval de race suisse avec lequel on est arrivé à un niveau exceptionnel, d'un cheval de sport polyvalent, en dressage, saut, concours complet dit «military», d'un cheval résistant, facile, endurant, jamais malade – désolé pour notre collègue Butty. Cette race franches-montagnes est très recherchée en Suisse et aussi à l'étranger pour améliorer par croisement d'autres races chevalines. Le Haras national d'Avenches, c'est aussi le seul en Suisse à ce niveau. C'est un employeur de plusieurs dizaines de personnes dans une région qui en a besoin et un employeur formateur, M. le Commissaire du Gouvernement. Le groupe socialiste est étonné de la lenteur de réaction du Conseil d'Etat face à cette motion. C'est un thème où il fallait réagir vite. Imaginez ce qui se serait passé si les recettes de la Confédération s'étaient transformées en déficit. Ce sont des situations où il ne faut pas traîner pour défendre rapidement les positions. Et comme le signale le Conseil d'Etat, le Haras fédéral d'Avenches est momentanément sauvé, momentanément ce n'est pas définitivement. Même avec les motions fédérales énumérées dans la réponse du Conseil d'Etat, aucune garantie n'est donnée sur une sauvegarde à long terme de cette institution. Le groupe socialiste déplore en particulier la lenteur avec laquelle la réponse à la motion Glauser/Losey a été donnée et le manque de motivation du Gouvernement dans ce dossier. Il soutiendra dans sa très grande majorité cette motion sur le maintien durable du Haras national d'Avenches. D'ailleurs, durant le délai de réponse du Conseil fédéral aux différentes interventions fédérales, plus il y aura d'ini-

tatives comme celles demandées au travers de cette motion, plus on ira vers une garantie de supprimer le caractère potestatif de l'article 147 de la loi fédérale sur l'agriculture. Soutenons tous cette motion qui défend une valeur, une image de notre pays.

Glauser Fritz (*PLR/FDP, GL*). L'abandon de son programme de consolidation par la Confédération a permis de sauver in extrémis notre Haras national à Avenches. Les interventions innombrables dans les parlements cantonaux ainsi qu'au Parlement fédéral ont prouvé le très fort attachement de notre pays à cette institution. Malheureusement aucune garantie n'existe quant à la pérennité du Haras national dans le futur. La législation actuelle dans sa forme potestative ne le protège pas d'une future coupe budgétaire. Cette institution, unique centre national de compétence équestre chevaline est, je le rappelle, d'une importance capitale pour la race franches-montagnes. La gestion de l'élevage en général est un rôle dévolu à la Confédération. La Suisse, en signant la Convention sur la biodiversité de Rio en 1994, s'est engagée à prendre des mesures afin de maintenir ses espèces et la race indigène des Franches-Montagnes reconnue officiellement comme la seule race de chevaux indigènes. Seul le Haras national peut garantir la détention d'étalons permettant de maintenir la diversité génétique nécessaire à cette race ainsi qu'à sa sauvegarde. De plus le développement des activités liées à ce centre de compétence équestre unique en Suisse est également d'une très grande importance pour le canton de Fribourg. Celle-ci permet l'évolution d'un tissu économique en son sein profitant à notre canton. Après avoir accepté par 86 voix sans opposition et une abstention la résolution de notre collègue Elian Collaud contre la suppression du Haras d'Avenches, il est temps de faire entendre notre voix afin de garantir son avenir. A ce titre, il est primordial que le Grand Conseil fribourgeois réaffirme sa volonté de soutien au Haras. La révision de la loi sur l'agriculture débutant dans quelques jours, nous devons saisir cette opportunité pour modifier l'article 147 de la loi fédérale sur l'agriculture en précisant que la Confédération exploite un haras pour promouvoir l'élevage et la filière du cheval. Votre soutien à notre motion sur le maintien durable du Haras national d'Avenches serait un signal important pour le développement de la recherche et des activités équestres, économiques et agricoles aux portes de notre canton. Je vous demande de soutenir cette motion.

Collaud Elian (*PDC/CVP, BR*). J'avais prévu de ne pas reparler de ce Haras, étant l'auteur de la résolution dont vient de parler notre collègue Glauser. Toutefois, au vu des impertinentes paroles d'entrée en matière de notre collègue, je me permets tout de même de vous rappeler que dans ce Grand Conseil tout a été fait très rapidement de façon à ce que le Haras fédéral soit sauvé. Je voudrais aussi remercier le Conseil d'Etat qui, avec les autres Conseils d'Etat de la Romandie, a mis tout en œuvre pour que ce Haras soit pris en compte au niveau fédéral. Il est bien entendu que la pérennité de l'institution peut être mise en péril, c'est bien clair, mais dans notre enceinte est-ce qu'on doit

aller au-delà de dix années en ce qui concerne une institution, je n'en sais rien. Pour preuve personne ne s'est intéressé de savoir jusqu'à quand on voulait garder nos arsenaux dans nos communes respectives, alors qu'ils ont aussi généré beaucoup d'emplois. Je suis aussi d'accord avec la proposition du Conseil d'Etat de rejeter cette motion qui est devenue caduque telle que présentée ainsi. Est-ce donner un signe fort à Berne en votant cette motion, je n'en suis pas si sûr. Mais tout de même j'attends les précisions de M. le Commissaire sur ce plan-là.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je n'avais pas du tout l'intention d'intervenir mais il faut quand même rappeler une chose, c'est que l'annonce de fermeture du Haras fédéral a suscité une levée de boucliers de la part des cantons et de nombreux Grands Conseils ou d'associations. Je suis particulièrement surpris aujourd'hui et irrité d'entendre les propos de Michel Losey. Je crois que le jour où le Haras fédéral fermera... je vous dirai aussi, M. Losey, qu'on n'a pas attendu sur vous pour intervenir, Elian Collaud et moi-même: on est parti au Haras, on a fait des propositions, on a déposé des questions écrites. Aujourd'hui vous jetez le discrédit sur le Conseil d'Etat et sur M. Corminbœuf, j'en suis surpris et irrité.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il faut peut-être rappeler dans cette enceinte que ce sont les mesures d'économie proposées par certains partis qui ont conduit le Conseil fédéral à faire un programme de consolidation qui avait tout sauf le vrai nom puisque c'était un programme simplement d'économies et surtout pas de consolidation. Si cela avait été une consolidation, eh bien on aurait maintenu le Haras fédéral. Ainsi M. le Député Losey, qui a retrouvé sa voix après l'avoir perdue, affirme que le Conseil d'Etat ne connaîtrait pas le fonctionnement des institutions fédérales. J'aimerais simplement lui dire que ce n'est pas parce que l'on écrit peu qu'on travaille peu. On a immédiatement mis sur pied un groupe de travail avec mes collègues Mermoud et Probst et on est allés avec M. Michael Gysi, qui est le directeur de l'Agroscope Liebefeld-Posieux-Haras fédéral, à l'Office fédéral de l'agriculture. On a pratiquement été en communication tous les jours jusqu'à ce qu'on ait obtenu une proposition que je vais vous décrire. Il faut rappeler que le programme de consolidation a été rédigé par le Conseil fédéral et par les secrétaires généraux et que les directeurs des offices fédéraux n'avaient pas été au courant des propositions. Ils les ont apprises en même temps que la presse. J'en ai été témoin puisque j'étais à l'Office fédéral de l'agriculture la veille et le lendemain à 8 heures on était à l'Office fédéral des transports et le directeur venait d'apprendre les mesures qui concernaient son office. Nous avons pu travailler avec la direction de l'Office fédéral de l'agriculture dans ses locaux pour non seulement refuser la suppression du Haras fédéral, mais refuser aussi sa privatisation. Nous l'avons fait avec les organisations chevalines et nous avons surtout proposé de revoir le fonctionnement du Haras fédéral par une meilleure facturation de certaines presta-

tions, notamment toutes les prestations vétérinaires qui n'étaient pas facturées à leur juste coût et nous avons aussi proposé de limiter quelque peu certaines prestations, notamment à l'étranger, ce qui fait que le budget du Haras fédéral, qui est à hauteur de 6 millions, pouvait être ramené en gros à une hauteur de 5 millions. Et même si le programme de consolidation avait été accepté, nous étions pratiquement sûrs que cette nouvelle mouture du budget du Haras fédéral allait permettre sa consolidation. Pour les travaux que nous avons faits, nous les avons faits très rapidement. Maintenant, il ne faut pas oublier qu'on a une motion qui demande une initiative cantonale. M. le Député Glauser qui m'a accompagné une fois pour défendre une cause devant une commission du Conseil des Etats a vu avec quel empressement les conseillers nous écoutaient. Heureusement que le Conseil national a repris la chose en main, c'était pour l'initiative cantonale du Parlement fribourgeois sur les importations du sud de l'Espagne et heureusement le Conseil national a accepté notre initiative qui n'était pas la seule, puisque d'autres cantons romands s'étaient joints à nous. Mais j'imagine qu'on aille maintenant à Berne défendre une initiative cantonale qui demande de modifier l'article 147 de la loi sur l'agriculture. Je ne sais pas quel accueil on va nous réserver mais nous, nous pensions qu'après avoir fait tout ce travail qui maintient ou qui consolide la pérennisation du Haras fédéral, nous avons fait notre travail et c'est dans ce sens-là que le Conseil d'Etat vous propose de ne pas accepter cette motion. Je rappelle qu'une motion c'est quand même une proposition de modification d'une loi cantonale et par une loi cantonale nous n'arriverons à rien dans ce domaine-là. Alors le Conseil d'Etat estime que cette motion est devenue sans objet puisque heureusement le Haras fédéral est sauvé, nous l'espérons pour de longues années. Nous savons mieux que personne que la moitié des collaborateurs du Haras fédéral sont fribourgeois et que c'est une source de revenus très importante pour la région. Voilà ce que je souhaitais dire aujourd'hui. On avait fait le nécessaire sans attendre la suppression du programme de consolidation et le Conseil d'Etat vous demande de ne pas accepter cette motion qui est devenue entre-deux sans objet.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 70 voix contre 12. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgenner (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP),

Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 70.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Beyeler (SE, ACG/MLB), Burkhalter (SE, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 12.*

Se sont abstenus:

Berset (SC, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 5.*

Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire¹

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).
Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck**, présidente.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Das Dekret betrifft die Wiederwahl von drei Personen. Es handelt sich um Frau Francine Defferrard, Ersatzrichterin beim Kantonsgericht, Frau Nelly Meyer, Beisitzerin beim Bezirksgericht Sense, und Herrn Hans Krebs, Ersatzbeisitzer beim Arbeitsgericht des Broyebezirks.

Gemäss den Übergangsbestimmungen des Justizgesetzes kann diese Wiederwahl in globo durch Dekret erfolgen. Sowohl der Justizrat als auch die Justizkommission haben festgestellt, dass der Wiederwahl dieser Personen, welche ihr Amt bereits ausüben, nichts entgegensteht. Entsprechend wurden die Stellen denn auch nicht öffentlich ausgeschrieben.

Die Justizkommission beantragt, auf das Dekret einzutreten und es anzunehmen.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.
– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 87 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (BR, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 87.*

S'est abstenu:

Brodard V. (GL, PS/SP). *Total: 1.*

Elections judiciaires

Deux assesses-es (représentant les employeurs) à la Commission de conciliation en matière d'égalité des sexes dans les rapports de travail

La Présidente. Nous allons procéder à l'élection de deux assesses-es représentant les employeurs à la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail.

Les préavis du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice proposent les candidatures suivantes: poste 1: M^{me} Viviane Collaud, poste 2: M. Jean-Jacques Marti.

J'ai un complément d'information à vous donner au sujet de M. Jean-Jacques Marti. Dans le préavis du Conseil de la magistrature, le CV de M. Jean-Jacques Marti n'est pas correct. M. Jean-Jacques Marti est diplômé en sciences économiques et il est assesseur au tribunal des prud'hommes de la Sarine.

¹ Projet de décret et préavis pp. 667ss.